

"5. Quant à l'association du sénateur McDougald avec la compagnie Beauharnois, comme résultat de l'acquisition, au nom de J.-P. Ebbs, des intérêts de feu W.-B. Sifton, cela ne s'est produit qu'après son discours du 19 avril 1928 devant le Sénat et ne peut affecter la véracité de sa déclaration."

J'ai peine à lire cet énoncé, et avec la permission du Sénat, je demande de le placer au hansard.

"6 Une preuve a été faite au sujet de la vente de l'actif de la compagnie Sterling à la compagnie Beauharnois, avec le but apparent de démontrer que le sénateur McDougald a fait des profits indus dans cette affaire, au détriment de la compagnie Beauharnois. M. Sweezy, au nom de la compagnie Beauharnois, était l'acheteur et a accepté le prix suggéré par M. Henry, pour des raisons qu'il jugea bonnes et suffisantes. Comme question de fait, M. Sweezy montra son bon jugement en achetant cet actif car il s'assurait alors pour sa compagnie: (1) l'expérience et les connaissances techniques de M. Henry; (2) l'assistance du sénateur McDougald, qui pouvait lui fournir du capital quand il en aurait besoin; (3) et particulièrement, la disparition de l'obstacle qui était sur le chemin de la compagnie, par le fait que la demande de la Sterling Corporation pour la diversion de l'eau était antérieure. Ces droits antérieurs, s'ils avaient été achetés par des intérêts adverses, auraient pu empêcher sa compagnie de procéder avec ses projets.

"7. Rien dans tout cela ne compromet le sénateur McDougald et, pour cette raison, je lui ai donné l'avis qu'il n'a rien à démentir. Le sénateur McDougald a placé de grosses sommes d'argent dans l'entreprise et il est l'un des seuls qui possèdent encore toutes les actions qu'il a acquises dans la compagnie.

"8. La seconde raison pour laquelle le sénateur McDougald refuse de comparaître devant ce comité est le fait qu'un de ses juges est à la fois son accusateur et son juge, ce qui est contraire aux principes élémentaires de l'administration de la justice. Il est convaincu que l'opinion publique approuvera son refus de comparaître devant son accusateur qui est en même temps son juge.

"9. La troisième raison du sénateur McDougald pour ne pas comparaître devant ce comité est que ni le comité, ni la Chambre des Communes, qui l'a constitué, n'a le pouvoir ou l'autorité de faire enquête sur la conduite d'un membre du Sénat du Canada."

10. Le sénateur McDougald m'autorise à déclarer: Qu'à la fin de mai 1928, W.-B. Sifton vint le trouver et le sollicita instamment d'acquiescer ses intérêts dans le syndicat Beauharnois, lesquels intérêts étaient enregistrés au nom de L. Clare Moyer. M. Sifton invoquait comme raison que sa santé délicate l'empêcherait — du moins, il le craignait — de continuer plus longtemps son travail pour la compagnie Beauharnois. Il pria le sénateur McDougald d'acquiescer tous ses intérêts dans le syndicat, détenus par Moyer, pour le prix qu'il les avait lui-même payés. Le sénateur accepta l'offre et remboursa à M. Sifton le montant que celui-ci avait placé dans le syndicat.

"En terminant cette déclaration, mon avocat a dit qu'il y a un autre endroit où l'on pourrait m'interroger, si mes collègues le ju-

L'hon. M. McDOUGALD.

geaient à propos. Je demande avec instances que le Sénat institue sans tarder un comité spécial pour étudier quels intérêts j'ai dans la Beauharnois et mes rapports avec cette entreprise. J'assure le Sénat que je faciliterai de tout mon pouvoir le dépôt devant ce comité de tout document qui serait nécessaire pour appuyer tout ce que j'ai dit, et que j'exposerai à ce comité tous les faits relatifs aux intérêts que je possède, comment et quand je les ai acquis, et mes rapports avec la compagnie, depuis son début. Je puis dire que je suis l'un de ceux, peu nombreux, qui possèdent encore leurs actions originales dans cette entreprise. Je n'ai jamais vendu une action. Au contraire, après le lancement des travaux, j'ai acquis de nouveaux titres et je les ai encore.

"Je prie mes collègues d'examiner ma requête. Je les assure qu'il me faudra peu de temps pour exposer ma situation en détail, à propos de tout ce que j'ai fait dans cette affaire. Je n'ai rien à cacher, je n'ai à avoir honte de rien. Je n'ai pas d'excuses à faire, et j'accueillerai avec plaisir une enquête par des membres du Sénat."

SON HONNEUR le PRESIDENT: Comme le règlement exige un avis de deux jours pour une motion tendant à la création d'un comité spécial, il serait bon que l'honorable sénateur donnât cet avis.

COMMISSION DU TARIF

TROISIEME LECTURE

L'honorable M. WILLOUGHBY propose que soit lu pour la troisième fois le bill 47 intitulé: Loi ayant pour objet d'établir une Commission du tarif.

L'honorable C.-W. ROBINSON: Honorables membres du Sénat, je désire présenter un amendement à la proposition que le bill soit lu pour la troisième fois. Je veux bien affirmer que je porte seul la responsabilité de cet amendement. Il n'est pas motivé par l'esprit de parti ou autre sentiment de cette nature. Je n'ai pas consulté mon chef. J'agis de mon propre gré comme membre du Sénat, et je crois que c'est une attitude que tout sénateur devrait prendre. Il se peut que lorsque nous arrivons dans cette Chambre, nous ne puissions nous débarrasser complètement des sentiments d'allégeance que nous avons envers le parti que nous avons servi dans le passé, mais je crois que c'est une bonne chose de s'en libérer le plus possible et d'essayer à envisager avec indépendance et sans esprit de parti toute question qui nous est soumise. Je veux maintenant proposer que ce bill ne